

Blois, le 16 janvier 2023

## COMMISSION PERMANENTE DU 16 JANVIER 2023

Réunis ce lundi 16 janvier en commission permanente, les élus du conseil départemental ont délibéré et attribué des subventions sur des sujets relatifs à la santé, à l'aménagement du territoire ainsi qu'aux politiques sportives et culturelles.

### SANTÉ

#### Plan « Le 41 en bonne santé »

- Une **allocation d'un montant de 1 500€** est attribuée à **deux internes de médecine générale** effectuant un stage de six mois, de novembre 2022 à avril 2023, dans le département.
- Deux aides à la première installation de professionnels de santé libéraux sont attribuées :
  - **4 833€** pour l'installation de deux pédiatres à Blois ;
  - **4 852€** en faveur de la commune de Saint-Aignan-sur-Cher pour l'installation d'une masseuse-kinésithérapeute dans la commune.

#### Contrat local de santé de Blois-Agglropolys

Outil privilégié de coordination pour lutter, sur un territoire, contre les inégalités sociales et territoriales de santé, le [contrat local de santé \(CLS\)](#) a pour objectif de construire avec l'ensemble des acteurs de la santé, du médico-social et du social, un projet de santé adapté aux spécificités locales. L'intercommunalité de Blois - Agglropolys a pris une nouvelle compétence en matière de prévention et de promotion de la santé et porte un CLS qui s'étend jusqu'en 2027. En qualité d'acteur majeur et incontournable de la santé sur le territoire de Loir-et-Cher, au titre de ses compétences dans le champ de l'action sanitaire et sociale ainsi que dans le cadre du plan « Le 41 en bonne santé », le conseil départemental figure parmi les signataires du CLS de Blois - Agglropolys.

#### Maison de santé pluridisciplinaire (MSP) multi-sites du Cosson (Vineuil et Saint-Gervais-la-Forêt)

Une **subvention de 100 000€** est attribuée **aux communes de Vineuil et Saint-Gervais-la-Forêt** qui se sont associées à côté de professionnels de santé libéraux pour la création d'une maison de santé pluridisciplinaire (MSP) multi-sites.

### AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Une **subvention de 80 000€** est attribuée à **l'association Interval**, à Noyers-sur-Cher, qui intervient dans le champ de l'insertion par l'activité économique depuis 2007, pour l'acquisition, la mise aux normes sociales, techniques, environnementales de son siège historique ainsi que pour développer de nouvelles activités. Cette subvention représente 44,44% du coût d'achat estimé à 180 000€.

#### Solidarité territoriale

Une **subvention de 25 000€** est attribuée à **l'association Le comptoir des cocottes** pour l'ouverture d'une épicerie associative dans la commune de Mazangé.

## CONTACT PRESSE

Flavien Cuperlier – Attaché de presse  
Conseil départemental de Loir-et-Cher

[flavien.cuperlier@departement41.fr](mailto:flavien.cuperlier@departement41.fr) - 02 54 58 54 60

suivez-nous sur :  
**departement41**



## POLITIQUE SPORTIVE

- **400€** sont attribués à la **commune de Josnes** pour l'organisation de la course à pied *4 et 10 vents*, le 5 février 2023 à Josnes ;
- **400€** sont attribués à la **commune de Muides-sur-Loire** pour l'organisation de la 2<sup>e</sup> édition des *foulées de Muides* le 11 juin 2023 ;
- **1 000€** sont attribués à la **fédération de cavaliers Équiberté 41** pour l'organisation d'une randonnée équestre *Équisalamandre* du 22 au 24 septembre 2023 au départ de la base de loisirs de La Varenne à Morée ;
- **6 444€** sont attribués à l'**association aviron Blésois** pour l'acquisition d'un bateau 4 places ainsi que 4 paires de rames ;
- **25 383€** sont attribués à la **commune de Lunay** pour la construction d'un plateau multisports ;
- **20 794€** sont attribués à la **communauté de communes du Perche et Haut Vendômois** pour la construction d'un plateau multisports à Lignièrès ;
- **15 000€** sont attribués au **syndicat mixte Nouvel Espace du Cher** dans le cadre du plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI) pour l'aménagement d'une glissière à canoë-kayak à Saint-Aignan-sur-Cher.

## POLITIQUE CULTURELLE

**Subventions diverses d'un montant total de 59 685 €** : sont attribués

- **8 000€** à **Accords Centre-Val de Loire** pour la célébration des 20 ans de l'ensemble orchestral *On n'a pas tous les jours 20 ans* de Loir-et-Cher le 3 juin 2023 à Blois ;
- **2 500€** à **AJL Diffusion** pour développer le big band de Jazz les *Fous de Musique Improvisée* dans les territoires ruraux de Loir-et-Cher ;
- **690€** à **Art'hist au cœur des 3 provinces** pour la conférence *Du Blues et des hommes* et le concert de blues le 18 novembre 2023 à Saint-Aignan ;
- **1 000€** à **Art'zyth** pour la 6<sup>e</sup> édition de la manifestation *Art'zyth*, balade artistique dans Vineuil les 23 et 24 septembre 2023 ;
- **1 000€** à **Assemblage** pour l'organisation d'une exposition combinant tous les arts et la gastronomie du 5 octobre au 13 novembre 2023 au sein du Grand Manège dans le quartier Rochambeau à Vendôme ;
- **3 000€** au **Comité des fêtes de Lamotte-Beuvron** pour l'animation musicale de la 26<sup>e</sup> édition de la foire au pays de la tarte Tatin à Lamotte-Beuvron du 15 au 17 septembre 2023 ;
- **3 000€** au **Comité d'animation de Saint-Georges-sur-Cher** pour l'organisation du *rassemblement des Saint-Georges de France* les 9, 10 et 11 juin 2023 ;
- **10 000€** au **Comité du festival de Montoire** pour la célébration des *50 ans du festival de Montoire* du 8 au 15 août 2023 ;

## CONTACT PRESSE

Flavien Cuperlier – Attaché de presse  
Conseil départemental de Loir-et-Cher

[flavien.cuperlier@departement41.fr](mailto:flavien.cuperlier@departement41.fr) - 02 54 58 54 60

suivez-nous sur :  
**departement41**



- **4 000€ à *Cultivons l'essentiel !*** pour la mise en place de trois *Paniers Artistiques et Solidaires en Loir-et-Cher* en 2023 (soit 15 représentations) dispositif qui vise à relancer l'emploi artistique et technique sur le territoire et favoriser les rencontres entre professionnels du spectacle vivant ;
- **450€ à *Geek for You*** pour l'organisation de la 7e édition de la *coupe de Poudloire*, événement autour de l'univers d'Harry Potter, les 23 et 24 septembre 2023 à Blois ;
- **2 000€ à *L'archéologie pour tous*** pour l'organisation d'ateliers pédagogiques à l'*archéovillage* de Saint-Laurent-Nouan ;
- **570€ aux Amis des beaux-arts du Blaisois** pour l'organisation d'une exposition artistique la première quinzaine d'août 2023 à la Halle aux Grains à Blois ;
- **760€ à *Les Amis du Niclos*** pour le spectacle de théâtre déambulatoire *les jardiniers de la nature* à Vallée-de-Ronsard (Couture-sur-Loir) le 2 avril 2023 ;
- **2 215€ à la *Ligue de l'enseignement de Loir-et-Cher*** pour l'opération *Passerelles des arts* auprès des élèves situés en zone rurale du Loir-et-Cher en 2023 ;
- **1 300€ à *La Maison de la Loire du Loir-et-Cher*** pour la réalisation de deux actions culturelles en 2023 – exposition participative *Regard sur les paysages ligériens au fil du temps* et création d'une exposition extérieure sur *La marine de Loire, le port de Chambord et les crues : risque inondation* à Saint-Dyé-sur-Loire.
- **300€ à *Rues en scènes*** pour l'organisation de la 2e édition de la manifestation *Village Art's Montoire* – déambulation d'artistes peintres, photographes, sculpteurs au centre-bourg de Montoire-sur-le-Loir – du 7 au 9 juillet 2023 ;
- **12 000€ à *Sculpt'en Sologne, biennale d'art contemporain*** pour l'organisation de la 8e biennale de sculptures monumentales d'art contemporain de Sologne du 9 au 24 septembre 2023 à Chaumont-sur-Tharonne, La Ferté Beauharnais, Millançay et Salbris ;
- **500€ à *Tout Terre*** pour l'organisation de la 13e édition du festival de la céramique au château de Villesavin à Tour-en-Sologne les 7 et 8 octobre 2023 ;
- **1 900€ à *L'Union pour la culture populaire en Sologne (UCPS)*** pour la 30e édition de *Berdigne Berdogne* – Fête du patrimoine rural et rassemblement de vieux attelages ruraux – le 10 septembre 2023 à Vernou-en-Sologne ;
- **3 000€ à *Vernou Évènements*** pour l'organisation d'un concert exceptionnel de la Garde Républicaine et de son orchestre symphonique le 11 juin 2023 à Vernou-en-Sologne ;
- **1 500€ à *Zone I*** pour l'organisation des 5e rencontres image et environnement les 23 et 24 septembre 2023 à Thoré-la-Rochette

**Féstillésime 41 et aide aux festivals d'un montant total de 27 000€ :** sont attribués

- **1 000€ à *O fil du Loir (Lavardin)*** pour la 1re édition d'*O fil du Loir - festival de théâtre au jardin* les 9, 10 et 11 juin 2023 à Saint-Martin-des-Bois ;
- **19 500€ au *Festival de Musique de Pontlevoy*** pour la 38e édition du *Festival de Musique* du 16 au 30 juillet 2023 ;

## CONTACT PRESSE

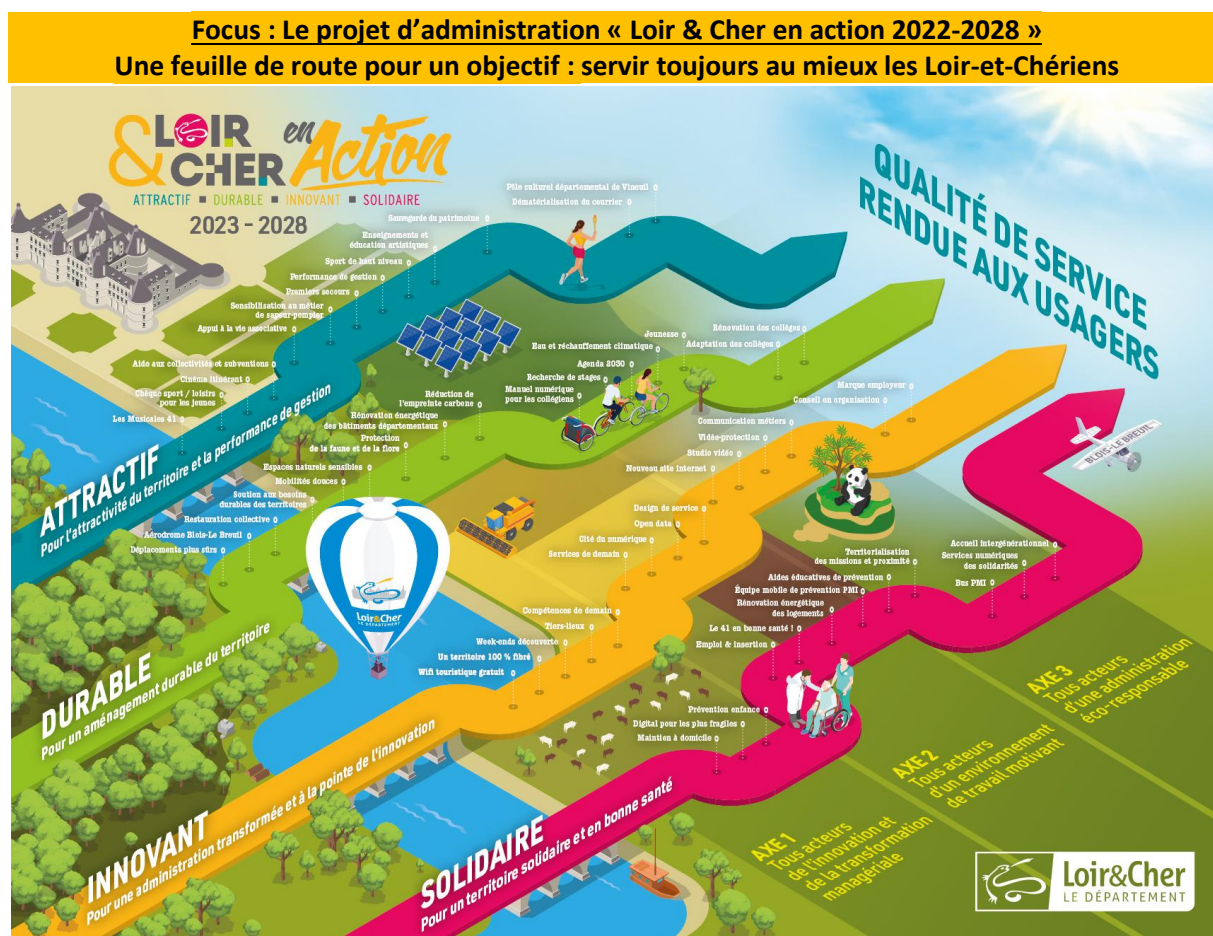
Flavien Cuperlier – Attaché de presse  
Conseil départemental de Loir-et-Cher

[flavien.cuperlier@departement41.fr](mailto:flavien.cuperlier@departement41.fr) - 02 54 58 54 60

suivez-nous sur :  
**departement41**



- **3 500€ à l'Association Artecisse (Valencisse - Molineuf)** pour la 8e édition du *Festival H2o* dans la vallée de la Cisse du 3 juin au 15 octobre 2023 ;
- **3 000€ à À (H)auteur de mots (Vendôme)** pour la 1ère édition du festival *À (H)auteur de mots* – Musique-théâtre, rencontres et performances, dédicaces, poésie, slam – à Vendôme et sur le territoire de la communauté d'agglomération Territoires Vendômois les 27, 28 et 29 mai 2023.



En 2022, le conseil départemental a élaboré un projet de mandat intitulé « **Le Loir-et-Cher en Action** » qui a pour objectif de construire de manière concrète et précise l'avenir du territoire selon quatre axes : **un Loir-et-Cher plus attractif, plus durable, plus innovant et plus solidaire**. « *Composé d'une feuille de route opérationnelle des services et d'un plan d'action de modernisation et d'amélioration du cadre de travail, ce projet d'administration repose en premier lieu sur quatre valeurs qui constituent le fondement de cette action collective : s'engager au service des Loirs-et-Chériens ; placer l'humain au cœur des actions du département ; s'adapter pour préparer l'avenir ; jouer collectif. Ces valeurs essentielles donnent le sens au service que le conseil départemental rend aux Loirs-et-Chériens.* » rappelle Philippe Gouet.

Incarné par les élus, porté par les services, il est le résultat de l'engagement des agents du conseil départemental.

## CONTACT PRESSE

Flavien Cuperlier – Attaché de presse  
Conseil départemental de Loir-et-Cher

flavien.cuperlier@departement41.fr - 02 54 58 54 60

suivez-nous sur :  
departement41

